

COMMUNIQUE DE PRESSE

Par delà le bien et le mal

L'Adami tient à exprimer sa préoccupation et sa désapprobation devant la dérive du projet de loi Création et Internet.

Au décalage incessant de son calendrier, exprimant un déphasage persistant entre les propositions contenues dans ce texte et les enjeux qu'il doit affronter, vient s'ajouter depuis peu le dérapage de la qualité du débat public, et du rôle qu'on y fait jouer aux artistes.

A l'heure où la division supposée - celle des artistes entre eux, celles de certains artistes avec la gauche - fait la une des quotidiens et anime les plateaux de télévision, il est urgent de remettre les choses à leur place.

Non, il n'y a pas zizanie, et si les artistes ne sont pas alignés comme un seul homme, pour ou contre l'Hadopi, c'est tout simplement parce que personne ne l'est. Quand on sait la diversité des pratiques et des carrières artistiques, pourquoi les créateurs seraient-ils seuls tenus de parler à l'unisson?

Les divergences de vues affichées récemment, parfois avec virulence, ne prouvent qu'une seule chose : que toutes les tentatives de récupérer la parole des créateurs sont vouées à l'échec.

L'Adami condamne cette instrumentalisation qui méprise les artistes à double titre : elle les réduit à des rôles d'utilité dans une surenchère dont personne ne sortira gagnant, et elle néglige leurs intérêts fondamentaux.

Il est en effet un sujet essentiel qui réunirait tous les artistes mais qui reste étrangement le grand oublié de la loi Hadopi, en dépit notamment des initiatives de l'Adami : celui de leur rémunération.

Les créateurs et les interprètes ont encore le droit de vouloir vivre de leur art, avec internet et par internet. Le temps passé à ergoter sur les possibilités techniques d'une régulation des usages sur le web est perdu pour tout le monde, et en premier lieu pour les artistes.

Quel que soit l'issue du vote prochain, l'Adami, société de 23.000 artistes associés, appelle tous les interprètes de la musique, du cinéma, de la danse, du théâtre, du cirque et de la télévision, à rester unis et disponibles en vue de participer à la concertation que l'on nous promet après l'Hadopi, et dont la situation actuelle aura au moins eu le mérite de souligner l'urgence.

Philippe Ogouz
Président du Conseil d'Administration

Bruno Boutleux
Directeur général-gérant



Contact presse :
Marine Billoir
T : 01 44 63 10 84
mbilloir@adami.fr

Direction de la communication :
Gaël Marteau
T : 01 44 63 10 34
gmarteau@adami.fr

Plus d'information sur l'actualité des artistes-interprètes sur www.adami.fr

L'Adami est une société de gestion collective des droits des artistes-interprètes (comédiens, chanteurs, musiciens, chefs d'orchestre, danseurs...). Elle gère aujourd'hui les droits de près de 100 000 artistes-interprètes, dont plus de 23 000 adhérents, et s'investit toujours plus pour valoriser la création et encourager les talents émergents.